

**Au cours de votre année de troisième, vous allez choisir de poursuivre votre scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle.**

**N'hésitez pas à poser vos questions à votre professeur principal et aux personnels d'orientation.**



@EducationFrance

# EN TROISIÈME, 5 ÉTAPES VERS LE LYCÉE

1

## De janvier à février

**Vous formulez 1 ou plusieurs vœux provisoires** en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau** ou sur la fiche d'orientation donnée par votre collègue :

- seconde générale et technologique ;
- seconde professionnelle (*sous statut scolaire ou en apprentissage*) ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP (*sous statut scolaire ou en apprentissage*).

2

## Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Un avis provisoire d'orientation est donné par le conseil de classe.

**Vous en parlez** avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.

3

## D'avril à mai

**Vous inscrivez vos vœux définitifs et vos choix d'établissements** en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau** ou sur la fiche d'affectation.

**Vous pouvez indiquer plusieurs vœux de formations et d'établissements** par ordre de préférence.

4

## Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre choix, elle est **validée** ;
- si la proposition est différente, un **entretien** est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.

5

## De fin juin à début juillet

Vous recevez votre notification d'affectation.

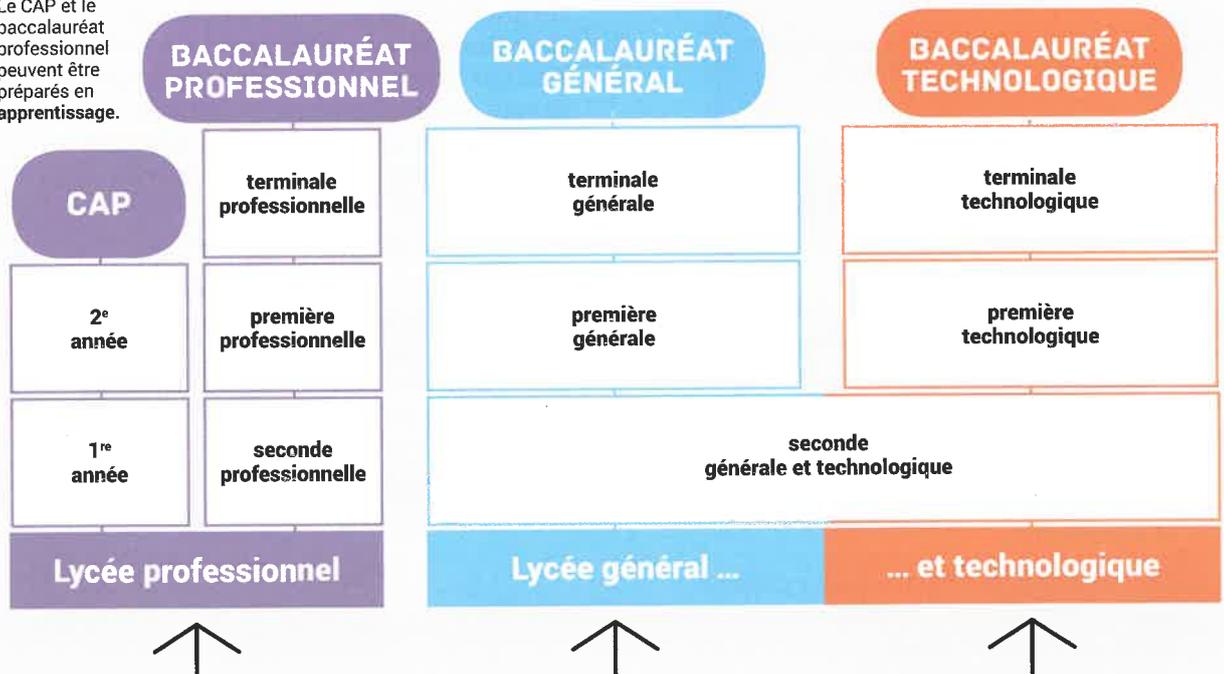
**Vous vous inscrivez dans votre futur établissement.**

# UN PARCOURS PROGRESSIF DE LA SECONDE À LA TERMINALE



## LA SCOLARITÉ AU LYCÉE

Le CAP et le baccalauréat professionnel peuvent être préparés en apprentissage.



**APRÈS LA CLASSE DE TROISIÈME**

Des passerelles entre les différentes voies sont possibles.